

Armes des cribles

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero**

Band (Jahr): **2 (1888)**

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-746617>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Il y aurait à faire, à ce point de vue, un travail de classement assez curieux, en distinguant parmi les armoiries des familles neu-châteloises:

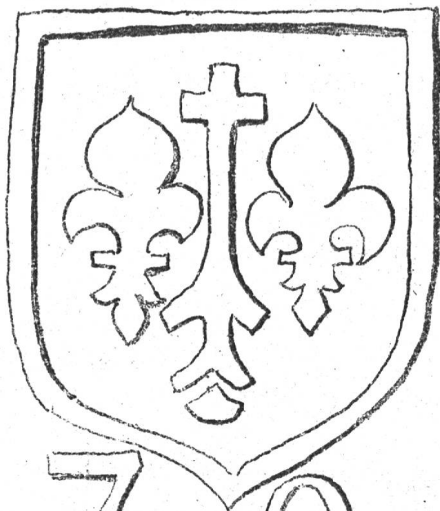
1. Celles qui sont d'origine chevalière ou féodale.
2. Celles qui sont d'origine bourgeoise.
3. Celles qui tout en étant d'origine bourgeoise ont été modifiées ou augmentées par concession du prince.
4. Celles qui ont été créées de toutes pièces en vertu d'un diplôme souverain.

Nous essaierons, dans une prochaine étude, d'ébaucher ce classement pour les armes les plus connues et dont l'histoire offre le moins de difficultés.

En attendant voici les armoiries de quatre familles de Travers telles qu'elles figurent sur des cachets originaux aux archives de la famille de Sandoz-Travers: fig. 155, 156, 157, 158. Je conserve à ces écussons la forme qu'ils ont sur les cachets mais je retranche comme sans valeur les attributs nobiliaires, couronnes, cimiers, supports, casques dont ils étaient ornés. Ces cachets n'offrent pas d'intérêt au point de vue artistique.

Jean de Sury.

S — C



1704

Armes des Crible.

Fig. 159.

Écusson de Siméon Crible, taillé sur un poêle en molasse, Maison Crible, S^t Blaise; cette maison est très ancienne (XVII^e siècle), puisqu'on y trouve déjà un poêle en fayence de 1716.

Le même Crible marque sa vaisselle d'étain, d'un poinçon qui indique son état.

Figure 160.



Je remarque que les Ecussons de familles sont très souvent accompagnés d'une pièce surnuméraire, indiquant la profession du personnage. Ceci est intéressant à constater. On trouve ainsi: des serpettes de vigneron, des tranchets de bouchers, des couteaux à deux manches, de menuisiers, etc. ajoutés à côté, au-dessus, ou dans l'armoire elle-même. Ces pièces ne doivent pas être confondues avec celles qui composent l'Ecusson.

(Communication de M^{re} Alf. Godet.)

Sceau de J. Wallier.



Ce sceau est appendu à un parchemin du 30 août 1613, c'est un acte de Jacob Wallier, Ecuyer, Seigneur de Saint-Albin en Vuilliez, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy. (Archives de la Commune des Geneveys-sur-Coffrane.) (Communiqué par M. P. E. Jeanrenaud, architecte aux Gen. v. Coff-



Fig. 161.

Puisque nous parlons de Jacob Wallier, disons que le dernier rejeton de la famille Wallier est mort à Soleure, en décembre dernier:

"Samedi dernier est décédé à Soleure, à l'âge de 80 ans, le docteur en droit Rodolphe Wallier, le dernier rejeton de la famille patricienne de ce nom. Jamais il n'avait occupé de fonctions publiques, mais il s'occupait activement de recherches historiques. Sa famille Wallier était en possession d'un fidei-commis, consistant en une vaste ferme avec maison d'habitation, à Riedholz, qui fait maintenant retour à l'Etat de Soleure."